

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2026



VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 12 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 0
Votes Pour : 13 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 7 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le jeudi 30 avril 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Elodie MIQUEL, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et représenté :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.002 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu les articles L 123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles qui régit le fonctionnement des CCAS ;

Considérant la délibération du Conseil municipal n°2026-014 du 3 avril 2026 qui a fixé le nombre d'administrateurs pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS comme suit :

- 6 membres élus au sein du Conseil municipal
- 6 membres nommés au sein des associations du territoire
- le Maire, Président de droit ;

Considérant la délibération du Conseil municipal n°2026-015 du 3 avril 2026 qui a nommé les 6 membres élus au sein du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant l'arrêté du Maire n° AG 2026-0505 du 28 avril 2026 qui a nommé les 6 administrateurs représentant les associations pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS ;

Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S., ouvre la 1^{ère} séance et procède à l'appel des membres élus, représentants du Conseil Municipal :

- Monsieur Serge JULIEN, Monsieur Clovis DESTREBECQ, Madame Agnès VALADIER, Madame Elodie MIQUEL, Monsieur Brice RAMONDEC, Madame Laura REINIER.

Monsieur le Président procède ensuite à l'appel des membres nommés :

- Madame Michèle CALMEL, représentant les associations familiales (sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales) ;
- Monsieur Michel MIRMAN, représentant les associations de retraités et personnes âgées (sur proposition de l'association Territoriale des Retraités et Préretraités CFDT) ;

- Monsieur Cyril BOUSQUET, représentant les associations de personnes porteuses de handicap (sur proposition de la Fondation Opteo) ;
- Madame Catherine PELAMOURGUES CANITROT, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (sur proposition de l'association Restos du Cœur) ;
- Madame Isabelle GARDAI KALB, en tant que personne qualifiée (sur proposition de l'association APF France handicap) ;
- Madame Annick GINISTY ANDRIEU, en tant que personne qualifiée (sur proposition de l'association d'aide aux victimes et médiation de l'Aveyron – ADAVEM 12).

Monsieur le Président constate que tous les membres sont présents ou excusés et il les déclare installés dans leurs nouvelles fonctions.

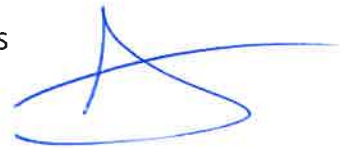
La Secrétaire de séance

Le Président du C.C.A.S. de Rodez



Aurélie Albinet,
Directrice du CCAS

Stéphane MAZARS



Le Président certifie exécutoire la présente délibération,
Transmise en Préfecture le **13 MAI 2025**
Publiée le **13 MAI 2025**

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.002 : CCAS - Installation du conseil
d'administration

.....
Date de décision: 07/05/2026

Date de réception de l'accusé 13/05/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20260507_002

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20260507-20260507_002-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

autres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délib. 2026.002 CCAS Installation du conseil d'administration.pdf (99_DE-012-261201073-20260513-20260507_002-DE-1-1_1.pdf)